

MAIRIE  
DE  
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 25 AVRIL 2020

**Présents** : Mme LEMAITRE, Mr BONNEL, Mr SALLANDRE, Mr DI ROLLO, Mme GACHE, Mr GRAPOTTE, Mme PALLUY, Mr ESPARZA, Mme GUINAND-CAPUANO, Mme VACHON.

**Membre absent excusé**: Mr CHAVAS, Mr MICHAUD, Mr BLANC, Mme TOURNIER.

**Membre démissionnaire** : Mme BALURIAUX

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : /

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Céline GACHE

**Secrétaire élu** : Mme GACHE

Conseil Municipal en Visio conférence.

*Madame le Maire propose au Conseil Municipal une séance à Huis Clos.*

*Madame le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :*

- *Choix du prestataire pour le changement des huisseries sur bâtiments communaux.*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

**1- Compte rendu du 13 mars 2020**

Madame Fanny PALLUY demande que sur le compte rendu de la séance du 13 mars 2020 dans le partie « Taux d'imposition » il soit précisé le montant des trois taxes et que le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les taux pour l'année 2020.

Avec cette modification, le Conseil Municipal approuve le compte rendu des séances du 13 mars 2020 à l'unanimité.

**2- Marché pour l'aménagement d'un logement neuf – Réhabilitation d'un logement existant et des parties communes dans un bâtiment communal. Attributions des lots**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour l'aménagement d'un logement neuf – Réhabilitation d'un logement existant et des parties communes d'un bâtiment communal a fait l'objet d'une publication sur Groupe Progrès et sur la plateforme de Dématérialisation AWS, avec une remise des offres fixée au 17 février 2020 à 12 heures.

Les travaux ont été décomposés en 7 lots, 11 offres ont été déposées par voie dématérialisée. Suite à l'ouverture des plis le 18 février 2020, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%) et la valeur technique (60%), Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les lots comme suit :

NUMERO ET INTITULÉ DU LOT CONCERNÉ	CANDIDAT RETENUE / Classé en 1 <sup>ère</sup> position	MONTANT de l'offre retenue/ classée en 1 <sup>ère</sup> position	ESTIMATION DCE	ESTIMATION APD
LOT 1 DÉMOLITION MAÇONNERIE – RÉSEAUX DIVERS	PILAT CONSTRUCTION 42410 PELUSSIN	21.699,70 €	21.047,00 €	19.997,00 €
LOT 2 CHARPENTE – STRUCTURE BOIS - MENUISERIES -	JULLIEN 38780 ESTRABLIN	<i>Offre inacceptable</i>	44.512,35 €	44.512,35 €

LOT 3 PLATRERIE – ISOLATION – PEINTURES – FAUX PLAFOND	LARDY 69230 SAINT GENIS LAVAL	52.921,65 €	68.556,73 €	68.556,73 €
LOT 4 CARRELAGE – FAÏENCES	SIAUX 38121 CHONAS L'AMBALLAN	6.382,20 €	6.225,00 €	6.225,00 €
LOT 5 REVÊTEMENT DE SOLS	SIAUX 38121 CHONAS L'AMBALLAN	4.883,50 €	8.369,75 €	8.369,75 €
LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE VENTILATION	ARTHAUD ELECTRICITE 38150 CHANAS	14.398,20 €	21.890,20 €	21.890,20
LOT 7 ELECTRICITÉ	ARTHAUD ELECTRICITE 38150 CHANAS	12.776,00 €	22.220,00 €	22.220,00 €
<b>TOTAL HORS LOT 2</b>		<b>176.155,26 €</b>	<b>192.821,03 €</b>	<b>191.771,03 €</b>

Madame le Maire propose de déclarer le lot n°2 – **CHARPENTE – STRUCTURE BOIS - MENUISERIES** comme offre inacceptable et de relancer une procédure de consultation en procédure adaptée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue les 7 lots de l'appel d'offres relatif à la restructuration des équipements communaux conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- déclare le lot n° 2 – offre inacceptable et autorise de relancer une procédure de consultation en MAPA
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif.

### **3- Fin de collaboration avec le Cabinet Campagnes et villes pour la Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière communal**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une non satisfaction des rendus du cabinet de maîtrise d'œuvre Campagnes et Villes et d'une volonté de la part de ce dernier de ne pas poursuivre sa mission, il est proposé de mettre fin à l'exécution du marché dans les conditions de l'article 29 de l'annexe à l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du CCAG-prestations intellectuelles.

Il est proposé de régler la première partie de l'étude correspondant à la conception avant-projet, qui a été réalisé par le cabinet Campagnes et Villes dont le montant s'élève à 3.718,55 € TTC.

La décision de résiliation sera notifiée au cabinet Campagne et Villes et prendra effet à compter de la notification.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:**

- Décide de mettre fin à la collaboration avec le cabinet Campagnes et Villes retenue pour la maîtrise d'œuvre du chantier d'extension du cimetière communal.
- accepte de régler la somme de 3.718,55 € correspondant à l'étude de conception avant-projet.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

### **4- Renouvellement des huisseries et des vitres**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un état des lieux exhaustif des huisseries et vitres à remplacer a été réalisé sur tous les bâtiments communaux. 28 vitres et 10 huisseries sont à remplacer.

Une consultation a été réalisée, trois entreprises ont répondu : RD SERVICES, BMS, RENOV LYON HABITAT.

Seule l'entreprise BMS a répondu sur le lot « « toit de l'avancée de la mairie ».  
De plus, la Société BMS représente la meilleure offre financière.  
Il est donc proposé de retenir la Société BMS pour un montant de 9.720,00 € HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Accepte** le devis de l'entreprise BMS d'un montant de 9.720,00 € HT pour le remplacement des 28 vitres et huisseries sur les bâtiments communaux.

**5- Information crise COVID-19, organisation communale**

Masques : une commande a été faite par l'AMF, pour laquelle nous n'avons pas de nouvelles. Par ailleurs nous sommes en attente d'une commande financée par la Région Rhône Alpes qui permettra la distribution d'un masque par habitant du village. Dès réception nous nous organiserons pour la distribution dans les boîtes.

Par ailleurs l'initiative bénévole a bien fonctionné. Une centaine de masques tissus ont été confectionnés par des couturières du village, et distribués aux personnes de plus de soixante-cinq ans.

Ecole : Avec une réouverture programmée de l'école le 11 mai, de nombreux échanges ont déjà eu lieu avec la Directrice pour l'organisation des circulations et la gestion sanitaire des locaux.

Communication : depuis le début du confinement la Mairie communique énormément, par le Fil, et par Facebook. De nombreuses interactions avec les habitants sont constatées, c'est très positif.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures